



ID: 035-263502221-20230331-DEL2023_13B-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre : 13

Séance du 30 mars 2023

Objet

L'an deux mil vingt trois, le trente mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 3 mars 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Budget principal du CCAS

Approbation du budget primitif 2023

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

<u>Membres présents</u> : Mesdames Fouchet, Torlay, Abi Fadel, Lanson, Salitra, Motte-Tchernia et Monsieur Lemonnier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Denigot qui donne pourvoir à Madame Lanson Madame Gautier qui donne pouvoir à Monsieur Lemonnier

<u>Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote</u> : Monsieur Brégain

Worlstear Bregain

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

Nombre des membres du Conseil

COLISCII	
En exercice	11
Remplacements	2
en cours	
Présents	8
Votants	10
Vote	
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Envoyé en préfecture le 03/04/2023 Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le

ID: 035-263502221-20230331-DEL2023_13B-DE

BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable et le plan de comptes M57 applicables aux Centres Communaux d'Action Sociale,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 14 mars 2023,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

ADOPTE le budget primitif 2023 du CCAS qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

> Section de fonctionnement :

1 387 500,00 €

> Section d'investissement :

35 000,00 €

Pour extrait conforme,

Le Président,

Pascal Quchêne